



Museus de Cerdanya : economic and social consequences of borderline heritage enhancement

François Mancebo

► To cite this version:

François Mancebo. Museus de Cerdanya : economic and social consequences of borderline heritage enhancement. Tenth International Conference on Cultural Economics, ACEI, 1998, Barcelone, France. halshs-00007547

HAL Id: halshs-00007547

<https://shs.hal.science/halshs-00007547>

Submitted on 20 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Museus de Cerdanya* : instrumentalisation d'une initiative transfrontalière de valorisation patrimoniale.**

François Mancebo

Introduction.

Les apports économiques de la mise en valeur du patrimoine font l'objet, aujourd'hui, d'un large débat¹. Le patrimoine local représenterait un facteur important de développement des collectivités². Encore convient-il d'identifier les moyens dont disposent les communes pour une politique de valorisation patrimoniale, et de définir les conditions de mise en oeuvre de celle-ci.

Cet article tente d'examiner comment, dans le cas d'un projet transfrontalier, *Museus de Cerdanya*, le recours aux politiques européennes, instrumentalisé, travaille les enjeux locaux, et que ce qu'il révèle des fonctionnements et des dysfonctionnements de la société locale.

¹La Conférence de Grenade, organisée par le Conseil de l'Europe le 03 octobre 1985, "*convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe*", l'illustre bien.

²Il est intéressant à cet égard de souligner le rôle des écomusées : il s'agit d'une entreprise de production et d'interprétation du savoir-faire traditionnel. Le comptoir de vente de ces produits à saveur locale assure la rentabilité de l'entreprise hybride. Ils génèrent un impact économique direct et indirect considérable dans leur lieu de localisation. Ce concept possède un potentiel très important pour la valorisation des ressources locales sur le marché.

1. Le projet et ses enjeux.

A l'est des Pyrénées, la Cerdagne est une haute plaine limitée au nord par le massif du Carlit et de Puigpedros, et au sud par le Puigmal et la serra du Cadi (carte 1). En cet endroit, la traversée du massif pyrénéen est aisée : de ce fait, depuis l'antiquité, la Cerdagne est une voie de passage, une terre d'échanges. Des cols et des défilés permettent des relations avec l'extérieur. Du côté espagnol le défilé du Barida donne accès à La Seu d'Urgell puis à la ville de Lérida, et le col de Tosses ouvre sur Ripoll et Barcelone. Du côté français le col de la Perche fait communiquer la Cerdagne-Capcir avec la plaine du Roussillon et Perpignan, alors que le col du Puymorens ouvre sur la Haute-Ariège et Toulouse.

La Cerdagne a toujours été un lieu de passage, qui a tiré profit des divers flux qui la traversaient : forains, marchands et contrebandiers passaient d'un côté à l'autre. Ni les montagnes, ni les barrières politiques n'ont jamais été infranchissables³.

Espace frontalier privilégié, objet par le passé de la convoitise des Etats, travaillé aujourd'hui par des conflits permanents entre acteurs cerdans, il existe une réelle complexité dans l'organisation spatiale cerdane : les multiples frontières qui la traversent en sont la manifestation. Il est difficile de trouver un autre espace où les divisions administratives aient provoqué un tel éclatement (carte 2). La frontière internationale la divise au beau milieu de la plaine en laissant une enclave espagnole, Llívia, complètement entourée de villages français. Mais de plus, la Cerdagne espagnole est scindée entre la province de Lérida et celle de Gérone. La Cerdagne espagnole est, depuis 1987, une *comarca*⁴ : il s'agit de la seule à être à cheval sur deux provinces. Quant à la Cerdagne

³Sahlins P., *Between France and Spain : Boundaries of territory and identity in a Pyrenean valley, Cerdanya*, 2 volumes, N.J., Princeton University, 1986.

⁴La Catalogne se décomposait traditionnellement en unités culturelles et économiques, les *comarcas* : la Cerdagne était l'une d'elles. Disparues lors de la division de l'Espagne en provinces au XIX^e siècle, elles ont été recrées en 1987, dans le cadre de la réorganisation des collectivités territoriales consécutives à la

française, elle est scindée entre deux cantons celui de Saillagouse et celui de Mont-Louis.

MuseuS de Cerdanya : une histoire de frontières.

En tant que région frontalière, la Cerdagne est aussi un espace de conjonction, qui possède des caractères originaux, et qui favorise l'émergence des rapports sociaux spécifiques. La frontière peut être considérée comme une ressource à disposition des cerdans. Elle contraint les acteurs, certes, mais elle leur permet aussi de jouer⁵. Il est donc intéressant d'examiner, en cet endroit bien particulier, les modes d'instrumentalisation des politiques publiques, et plus spécifiquement des politiques européennes.

En retour, il importe d'essayer de comprendre les effets que les recours aux politiques européennes ont sur la société cerdane, tant il est vrai que l'espace cerdan est porteur de sens en ce qu'il est le produit des perceptions et des actions de ses habitants, et de ses acteurs territoriaux en particulier, et qu'il les affecte en retour. Approprié, il est donc orienté selon une mémoire, et des pratiques sociales. C'est la population qui produit sa spatialité à travers les interactions qui s'y jouent : elle transforme l'espace à son image, mais en même temps elle s'adapte aux données matérielles qui lui résistent⁶.

L'expression de cette appropriation est inscrite dans le patrimoine cerdan. Celui-ci est, certes, composé de sites naturels, par exemple la réserve de la vallée d'Eyne, ou monumentaux, tels l'église d'Hix, mais il inclut aussi une réalité "frontalière", qui se décline à travers des éléments concrets architecturaux (tours, *fites* (bornes frontalières)), mais aussi à travers des éléments plus diffus, des pratiques, qui dessinent le paysage

création des autonomies. Ce faisant, le Gouvernement catalan a repris une idée, prématurément avortée, de la République espagnole avant-guerre : la réforme de 1987 a suivi, au mot près, les recommandations de la commission chargée d'instaurer les *comarcas* en 1933.

⁵Raffestin C., "Autour de la fonction sociale de la frontière", pp. 157-164, n° 70-71, *Espaces et Sociétés*, 1992.

⁶Pailliat Isabelle, "Espaces représentations identités - quelles problématiques ?", pp. 83-91, n° 35, *Sciences de la Société*, Toulouse, 1995.

culturel cerdan : la contrebande, les conflits pour la gestion des eaux, en sont des illustrations. Par conséquent, ses biens ne constituent pas un simple gisement : *"La notion de gisement renvoie à des ressources inertes alors que le patrimoine est une construction permanente"*⁷.

Il semble donc approprié de mener la réflexion à partir d'une opération transfrontalière de valorisation patrimoniale : le projet *MuseuS de Cerdanya*. Ce projet se prête d'autant plus à l'analyse, que ses promoteurs le définissent comme un "musée de la frontière". L'idée n'a pas germé par hasard : *"En effet, où mieux que sur ce territoire coupé en deux par une ligne imaginaire pouvait-on évoquer la question de la frontière ?... Une logique de développement culturel global, basée sur une certaine idée du développement culturel conçu comme outil à part entière du développement local"*⁸.

MuseuS de Cerdanya réalise un compromis : par sa thématique cette action, rendue possible par l'ouverture des frontières intra-européennes, met en valeur ces mêmes, soi-disant défunctes, frontières. En ceci elle cristallise la réalité cerdane actuelle, et la nourrit en retour.

Nous allons donc tenter de définir comment les acteurs et les groupes sociaux cerdans se reconnaissent entre eux, de quelle manière ils font converger ou séparer leurs actes, sous quels modes ils se distinguent ou s'assemblent, à travers le projet *MuseuS de Cerdanya*, et plus précisément les enjeux de la dimension européenne de l'opération.

Un projet travaillé par les logiques politiques locales.

L'historique du projet est caractéristique des pratiques cerdanes. Une commune seule,

⁷Lefebvre A., "Le patrimoine au risque de l'instrumentalisation", *Communication à la journée d'étude sur la valorisation du patrimoine*, DDE du Lot, Cahors, septembre 1995.

⁸S.I.V.P.C., *Le Musée de Cerdagne : musée de société en préfiguration*, document de présentation du projet, Saillagouse, septembre 1997.

Sainte-Léocadie, décide, en 1984, de créer un musée consacré au patrimoine cerdan dans un ancien mas, le *Cal Mateu*. Elle en fait part aux communes voisines en leur demandant si elles désirent y participer. Aucune ne répond, mais un certain nombre décident de développer des projets similaires. Une prolifération de petites opérations indépendantes, sans cohérence, voient le jour. Rien n'aboutit.

L'idée est reprise, en 1990, avec le Syndicat Intercommunal pour l'étude et la Valorisation du Patrimoine Cerdan (S.I.V.P.C.)⁹, impulsé par la D.R.A.C.¹⁰, des associations et quelques élus locaux : il est fait explicitement référence à un patrimoine commun Cerdagne et Capcir. En 1996, deux communes du Capcir¹¹ rejoignent le groupement (carte 3). Son objectif officiel est de mener une réflexion sur la gestion commune de ce patrimoine. En fait, il s'agit de récupérer les diverses opérations précédentes, de les fédérer sous un chapeau unique, et de les coupler à un projet espagnol similaire, le *Museu Cerdà* de Puigcerdà, afin d'en faire une initiative unique, transfrontalière, éligible aux fonds structuraux européens : *MuseuS de Cerdanya*¹². La partie française se caractérise par une dispersion des structures dans le territoire cerdan, la partie espagnole est centralisée à Puigcerdà, la capitale comarcale, avec vocation à représenter la totalité de la Cerdagne.

Le projet articule les différents sites, de part et d'autre de la frontière, selon une présentation thématique des biens patrimoniaux et de l'histoire cerdane, avec la frontière pour fil conducteur. Sur le site français principal, le *Cal Mateu* à Sainte-Léocadie, est installé un "musée de la frontière". En fait, il s'agit d'un regroupement d'opérations

⁹Sainte-Léocadie, Saillagouse, Eyne, Osséja et Estavar participent à cette structure.

¹⁰Direction Régionale des Affaires Culturelles.

¹¹Puyvalador et Les Angles.

¹²Cet aspect apparaît clairement, quoique de manière implicite, dans le projet de convention signé en juin 1995 : ainsi on trouve à la rubrique "*Une initiative de coopération transfrontalière au service du tourisme culturel en Cerdagne*" qu'il s'agit, à travers ce projet, d'"*unir les efforts, pour... obtenir le soutien économique nécessaire, tant de la part des États et collectivités que de la part des programmes européens*".

hétéroclites sous un habillage transfrontalier, ayant pour principal objectif de capter les aides européennes.

La mise en forme du projet est caractéristique des enjeux réels. Derrière les déclarations de principe selon lesquelles la Cerdagne espagnole s'est développée autour de Puigcerdà, pour justifier le site unique du *Museu Cerdà*, se cache l'affirmation symbolique de Puigcerdà comme capitale culturelle unique, au nord comme au sud, et le désir d'accroître l'attractivité de celle-ci pour un tourisme haut de gamme, selon la stratégie touristique de l'actuelle municipalité. Le texte de l'accord signé, le 2 juin 1995, entre le S.I.V.P.C. et la mairie de Puigcerdà est explicite à cet égard : *"Le Museu Cerdà, pour sa part, fonctionnera comme un musée d'impact régional, présentant la réalité cerdane des deux côtés de la frontière, lui rendant ainsi son unicité, à partir de multiples perspectives : milieu naturel, histoire et caractéristiques ethnologiques jusqu'à l'époque récente"*. Du côté français, chaque site (Saillagouse, Eyne, Osseja, Sainte-Léocadie) est thématique : milieu naturel pour Eyne, archéologie et préhistoire pour Saillagouse, gravures rupestres pour Osseja, et ethnologie et vie traditionnelle et quotidienne pour Sainte-Léocadie¹³. On peut s'interroger sur l'intérêt de deux sites distincts pour la préhistoire (Osseja et Saillagouse).

La mise en perspective du projet français et espagnol permet de constater que le *Museu Cerdà* et le Musée de Cerdagne exploitent quasiment les mêmes thèmes. Il ne s'agit donc pas d'actions complémentaires mais de parfaits doublons, et même de projets antagonistes dans la mesure où le *Museu Cerdà* de Puigcerdà prétend représenter l'ensemble de l'espace cerdan : *"Le projet français se caractérise par une dispersion des structures dans le territoire cerdan... le projet espagnol est centralisé à Puigcerdà (c'est le musée comarcal)*

¹³"Quatre pôles fonctionneront qui constitueront, en définitive, le musée : Centre Archéologique à Saillagouse, Maison de la Montagne à Eyne en relation avec la réserve naturelle, Musée des Gravures Rupestres à Osseja, Musée d'Ethnologie et d'Histoire à Sainte-Léocadie" (S.I.V.P.C., Mairie de Puigcerdà, *MuseuS de Cerdanya*, projet, Puigcerdà, 1994).

avec une vocation à représenter la totalité de la Cerdagne". Cela promet une chaude collaboration entre le S.I.V.P.C. et la commune de Puigcerdà, d'ailleurs : "*Chaque action sera examinée, du point de vue financier, par la présente Convention (c'est-à-dire avec les signataires de l'accord) qui décidera l'implication économique de chaque collectivité pour chaque opération projetée*"¹⁴. Il convient d'ailleurs de remarquer qu'en dépit d'une collaboration annoncée Musée de Cerdagne et *Museu Cerdà* éditent des documents distincts qui ne sont pas articulés entre eux.

Pour les promoteurs du projet les enjeux sont de deux ordres :

-d'une part, en tant qu'opération de valorisation patrimoniale, *MuseuS de Cerdanya* est censé susciter des retombées économiques au bénéfice des communes participantes.

-d'autre part, en tant qu'opération transfrontalière, elle vise à capter des financements européens.

On a donc ici, de la part des acteurs cerdans, une double instrumentalisation : celle de la culture et celle des politiques européennes. Quelles sont les stratégies en oeuvre, et comment influent-elles sur la société cerdane : c'est ce que nous allons examiner maintenant.

2. *MuseuS de Cerdanya : stratégies d'acteurs et instrumentalisation.*

La vocation touristique cerdane s'est renforcée durant les dix dernières années, avec l'ouverture des frontières et la création d'un axe routier mettant la Cerdagne à moins de deux heures de Barcelone. Le tourisme et les activités dérivées, structurés initialement autour du ski et des activités sportives, deviennent l'unique moteur économique de la

¹⁴S.I.V.P.C., Mairie de Puigcerdà, *MuseuS de Cerdanya*, dossier INTERREG n° 940276, Saillagouse, 1985.

Cerdagne, tant française qu'espagnole. Afin de diversifier l'offre touristique, et d'accroître l'attractivité de la Cerdagne vis-à-vis d'une clientèle essentiellement barcelonaise¹⁵, recherchant en Cerdagne un "retour aux racines catalanes", les acteurs cerdans tentent aujourd'hui de valoriser leur patrimoine. Cette orientation est d'autant plus nécessaire que le tourisme de neige subit une concurrence de plus en plus forte des stations andorranes, ariégeoises, et même alpines.

Mais l'idée selon laquelle la valorisation du patrimoine induit des retombées économiques et sociales, qui est au coeur des discours des acteurs cerdans, est-elle aussi prometteuse qu'il n'y paraît ? Les enjeux et les conséquences des politiques de valorisation patrimoniale font, certes, l'objet de nombreuses évaluations et travaux prospectifs, pour autant les questions soulevées engendrent de nombreux préjugés et débouchent rapidement sur le terrain politique : les images qui accompagnent les actions en magnifient les effets.

Le patrimoine au service du tourisme... et des promoteurs du projet

Le projet *MuseuS de Cerdanya* correspond à la transformation d'un capital spatial potentiel de nature patrimoniale en capital effectif, doté d'une valeur d'usage. Il s'agit ici d'exploiter la valeur économique du patrimoine cerdan. Celle-ci peut susciter l'attention des élus par rapport aux usages repérables aujourd'hui, ou demain. Selon la perception de la valeur économique des biens patrimoniaux¹⁶, les stratégies des acteurs locaux peuvent varier du

¹⁵Parallèlement à l'augmentation du trafic routier entre Barcelone et la Cerdagne, le rythme des constructions immobilières s'accélère : en Cerdagne espagnole il est multiplié par quatre à partir de 1987 ; en Cerdagne française, l'arrivée de promoteurs et constructeurs espagnols est massive. Dans les deux cas, près de 80 % du parc construit est vendu à une clientèle barcelonaise (voir, Mancebo F., "L'entrée de la Cerdagne française dans l'espace économique barcelonais : rôle de l'axe routier du Llobregat", pp. 37-51, n° 58, R. T. S., INRETS, Paris, 1998).

¹⁶La valeur des biens et des services peut être associée aux usages qui en sont faits : il en va de même des biens de patrimoine. Mais le patrimoine, peu périssable, peut voir son usage différé dans le temps, représentant la préservation d'une possibilité d'utilisation ultérieure (Smith V. K., "The bound for option value", n° 15, pp. 292-296, *Journal of Environmental Economics and Management*, 1984). Il possède ainsi une "valeur d'option", c'est à dire une valeur de non-usage : un individu peut en effet ressentir une certaine satisfaction du seul fait de savoir que tel site naturel ou historique restera à la disposition des générations futures.

tout au tout : la valeur d'option implique une logique de préservation, là où la valeur d'usage conduit à des industries culturelles, posant les questions en terme de production et de marché des biens de patrimoine. Les deux politiques peuvent être complémentaires : l'usage d'un bien, loin de diminuer sa valeur d'option, peut contribuer à l'augmenter, car il portera, dans le futur, *"la trace de valeurs ajoutées et de revenus antérieurs dépensés pour l'acquisition de biens considérés comme durables"*¹⁷.

Le point de vue des promoteurs du projet est, ici, parfaitement explicite : *"La Cerdagne et le Capcir en eux-mêmes sont une zone où l'économie touristique est structurée depuis de nombreuses années... La création du Musée de Cerdagne a permis de renouveler l'offre touristique qui commençait à stagner, en ouvrant une autre possibilité d'attirer et de garder plus longtemps le visiteur. Ce champ est encore en jachère, mais est prometteur... En effet le Musée de Cerdagne "embryonnaire" tel qu'il est actuellement accueille environ 15 000 visiteurs par an sur l'ensemble de ses activités... Il y a donc un potentiel qui ne demande qu'à être exploité"*¹⁸. Ce qui est en jeu ici, c'est bien la naissance d'une industrie culturelle en Cerdagne, avec la mise sur le marché et l'exploitation de la valeur économique du patrimoine : capitaux spatiaux (bâtiments, sites), et activités intellectuelles et artistiques, manifestations de l'héritage commun aux collectivités cerdanes.

MuseuS de Cerdanya est censé augmenter le flux de richesse mis à la disposition de la population et des entreprises touristiques locales. Mais, si l'avenir de la Cerdagne peut dépendre de la valorisation du patrimoine, encore faut-il que les conditions spécifiques permettent les transformations.

En fait, les effets de ce projet seront probablement de plusieurs ordres, et il convient de dissocier les retombées économiques, politiques, et sociales. A côté des retombées

¹⁷Guy J. L., *L'économiste et le patrimoine*, 1995.

¹⁸S.I.V.P.C., *Le Musée de Cerdagne : musée de société en préfiguration*, document de présentation du projet, Saillagouse, septembre 1997.

économiques, il est évident que si une opération accueille un public nombreux, elle devient un instrument de promotion politique pour ses ordonnateurs. De même, la société locale peut être satisfaite de l'existence d'un équipement culturel, et attachée à sa valeur symbolique, à son existence même. Or, ces trois familles de retombées, si elles sont différentes, sont reliées entre-elles, et se combinent pour définir, en amont, les conditions spécifiques de leur réalisation.

En ce sens, la politique de valorisation impulsée par les pouvoirs publics, qui implique des investissements, et induit une offre des biens et services publics, peut intervenir dans les choix de localisation, d'investissement et de consommation de la part des entreprises, et des personnes.

Pour les communes participantes au projet, *MuseuS de Cerdanya* est perçue comme une externalité positive, pouvant engendrer une demande immobilière accrue qui se répercutera sur le prix du sol et sur la rente foncière¹⁹. Ce qui devrait induire une réorganisation spatiale, favorisant ces communes, au détriment des autres.

L'association intercommunale fonctionne bien, ici, parce qu'elle semble porteuse d'avantages financiers, sans importantes contreparties. D'ailleurs, pour d'autres projets intercommunaux, tels celui du Parc Naturel Régional, où l'intérêt immédiat n'est pas directement perceptible la défiance est la règle : *"Les élus des autres communes ne feront rien dans notre intérêt ; ils garderont tout pour eux... Ils dilapideront le budget"*²⁰. Derrière cette méfiance, un comportement de type *free rider* "institutionnel" est perceptible, de la part d'élus locaux qui cherchent à faire supporter à d'autres communes le coût de leurs actions : *"Il est bien plus malin de laisser payer les autres (pour l'étude de*

¹⁹Une telle dynamique a déjà pu être observée, en Cerdagne, après la création de l'axe routier direct de Barcelone (Mancebo F., "L'entrée de la Cerdagne française dans l'espace économique barcelonais : rôle de l'axe routier du Llobregat", pp. 37-51, n° 58, R. T. S., INRETS, Paris, 1998)

²⁰Enquêtes au sujet du P.N.R. menée auprès d'élus locaux cerdans.

faisabilité) puis, si tout va bien, de rentrer dans le groupement"²¹.

Toutefois les effets positifs du projet sur la rente foncière risquent, très vite, de s'annuler : l'attirance peut créer des nuisances et un effet d'encombrement susceptibles d'enlever tout intérêt au site, et supprimer les retombées positives. De plus, le taux d'imposition communal, dû aux investissements et aux dépenses de fonctionnement du musée, peut devenir dissuasif. Il importe que les inconvénients n'érodent pas les avantages induits.

L'appel aux subsides européens va dans ce sens : ceux-ci prennent presque totalement en charge les frais de fonctionnement. L'action de la Région et de la *Generalitat* dans les investissements initiaux y contribue aussi. C'est d'autant plus nécessaire que les communes ont déjà des situations financières précaires et des pressions fiscales très fortes, dues à la volonté de chaque commune de posséder sa propre station de ski, à sa charge, indépendante, et en relative concurrence avec celle du village voisin. Nous voici maintenant dans une logique d'équilibre global sur laquelle interviennent les instances régionales : les stratégies mises en oeuvre ne se jouent pas uniquement en vase clos.

Un cadre contractuel qui s'impose aux cerdans... dans la douleur.

La question des bénéficiaires de l'opération *MuseuS de Cerdanya*, dans son aspect transfrontalier, doit donc être posée. Huit communes de Cerdagne-Capcir, et une commune de Cerdagne espagnole, participent à cette action. Elles sont impliquées financièrement, en ce qui concerne le budget d'investissement : *"Les charges d'investissement sont pour 50 % de l'auto-financement à la charge de la commune bénéficiaire, et pour 50 % à la charge du syndicat"*²². Si, à l'échelon territorial immédiatement englobant, la *Generalitat* du côté espagnol et la Région Languedoc-Roussillon, à travers la DRAC, du côté français, sont

²¹Id.

²²S.I.V.P.C., *Le Musée de Cerdagne : musée de société en préfiguration*, document de présentation du projet, Saillagouse, septembre 1997.

actives, c'est surtout l'Union européenne qui intervient comme élément de financement. La quasi-totalité du budget de fonctionnement émane de l'Union européenne (80 %) : le reste (20 %) est réparti entre les structures locales et régionales.

Remarquons que cette volonté de prise en charge européenne traduit un désengagement des Etats et des structures infra-étatiques : elle permet de résoudre à moindre frais la contradiction aux frontières, de la coexistence d'une souveraineté nationale, avec la défonctionnalisation. Les Etats sont, dès lors, amenés à une délégation de compétences au bénéfice de l'Europe²³. Ils jouent sur l'ambiguïté d'une Europe sans frontières, où la politique transfrontalière valorise les spécificités des zones frontalières, et valide implicitement le renouveau des nationalismes régionaux.

Les actions transfrontalières sont d'autant plus associées aux compétences européennes qu'elles sont soutenues financièrement par l'Union, à travers le Fonds Européen de Développement Régional²⁴ : *"Dès le début, le Musée de Cerdagne s'est inscrit dans une logique de partenariat : départemental, en adhérant à l'association Réseau Culturel qui réunit les monuments majeurs du département des Pyrénées-Orientales dans une*

²³Levy J., *L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.

²⁴Le FEDER a été créé en 1975, pour intervenir dans le soutien d'études ou d'expériences pilotes concernant le développement régional au niveau communautaire, lorsqu'il s'agit de régions frontalières (règlement cadre 2052/88). L'attribution des fonds FEDER à un projet suppose que celui-ci soit éligible, c'est à dire s'inscrive dans le cadre de programmes communautaires. Ceux-ci ont changé, avec les priorités européennes, durant les vingt-cinq dernières années. Dans un premier temps, de 1985 à 1990, ce sont les P.I.M. (Programmes Intégrés Méditerranéens), les P.D.Z.R. (Plan de Développement des Zones Rurales) et les P.R.I.S. (Plan de Reconversion Industrielle et Sociale) qui ont utilisé les fonds structurels.

A partir de 1991, INTERREG se substitue progressivement aux autres plans et programmes. Une autre initiative, LEADER, est mise en place en parallèle entre 1991 et 1993 : soutenant des actions en faveur d'un réseau d'agences locales de développement rural, elle impulse des projets transfrontaliers réalisés par des groupes d'action locaux, associant des interlocuteurs privés et publics. On constate que le tourisme constitue l'orientation principale de la majorité des projets. La Cerdagne bénéficie de ces aides au titre de l'objectif 5b de la Communauté relative au soutien au développement rural.

Que ce soit dans le cas d'INTERREG ou de LEADER, les projets doivent être portés, pour avoir une chance réelle d'aboutir, conjointement par des structures locales des deux côtés de la frontière concernée, validant l'existence d'une entité transfrontalière.

démarche innovante de coopération et de valorisation touristique du patrimoine. Le Musée de Cerdagne est l'un des rares musées de société et de territoire de ce réseau..."²⁵.

Dans un tel contexte, la coopération transfrontalière, au fur et à mesure qu'elle s'intensifie, nécessite un cadre légal de plus en plus clair. Or, traditionnellement les acteurs cerdans nouent entre eux des relations au statut précaire, qui naissent et meurent au rythme de l'intérêt. Dans le cas de *Museus de Cerdanya*, la situation est toute autre : il y a la nécessité d'instaurer des relations plus pérennes. Bien entendu, ici, plusieurs acteurs interviennent sur le même enjeu et recherchent la captation d'une même ressource à leur seul bénéfice. Mais la réussite de ce projet implique la mise en place de conventions et de règles, interprétant les statuts des acteurs et définissant ce qui les relie. Il est nécessaire que chacun *"non seulement cherche à s'y coordonner avec les autres, mais surtout reconnaisse chez les autres cette même volonté de coordination..."²⁶*. Les acteurs du projet sont conscients de cette réalité : *"La cohérence d'ensemble à long terme du projet prime les intérêts immédiats de chaque commune"²⁷*. Elle n'en est pas moins extrêmement perturbante, tant elle oblige à rompre avec les comportements habituels en Cerdagne.

Le curieux destin des subventions européennes.

En fait, ici, les acteurs cerdans détournent une initiative européenne de ses objectifs initiaux, dans le seul but de capter des financements européens. D'ailleurs l'issue actuelle du dossier INTERREG est symptomatique des opacités et des enjeux implicites derrière les discours officiels sur le patrimoine commun, et du caractère purement instrumental de l'aspect transfrontalier.

²⁵S.I.V.P.C., *Le Musée de Cerdagne : musée de société en préfiguration*, document de présentation du projet, Saillagouse, septembre 1997.

²⁶Orlean A., *Analyse économique des conventions*, PUF, 1994.

²⁷S.I.V.P.C., *Le Musée de Cerdagne : musée de société en préfiguration*, document de présentation du projet, Saillagouse, septembre 1997.

Ainsi, du côté espagnol, l'Union européenne devait intervenir initialement à hauteur de 30 % du budget d'investissement. Mais la *Generalitat* se désengage, tout en continuant à bénéficier des avantages, économiques et symboliques, à travers le site central de Puigcerdà. De ce fait la part européenne pour le budget d'investissement, en Cerdagne espagnole, atteint 50 %. Les subsides européens sont toutefois attribués au *Museu Cerdà*²⁸.

Du côté français, les événements sont encore plus surprenants, puisque la demande INTERREG II, que le S.I.V.P.C. refuse curieusement de compléter, est purement et simplement annulée. Par courrier du 31 août 1994, le président du S.I.V.P.C. dépose auprès de la sous-préfecture de Prades le pré-dossier de candidature à l'inscription au programme INTERREG II, pour l'opération *MuseuS de Cerdanya*. La Préfecture demande alors au S.I.V.P.C. de compléter son dossier, dans lequel il manque des documents-clés : en particulier le plan de financement, les permis de construire et les plans des travaux, les statuts de l'Association et un calendrier prévisionnel, ainsi que la ventilation dans le détail des sommes demandées. Le S.I.V.P.C. ne répond que pour les devis détaillés des sommes, et fait l'impasse sur toutes les autres questions qui ne sont même pas mentionnées dans la réponse²⁹. La Préfecture non satisfaite, demande de nouveau les autres compléments³⁰. Le S.I.V.P.C. ne répond plus.

Plus d'un an plus tard³¹ la Préfecture départementale réclame les documents. Le S.I.V.P.C. explique alors³², par la voix de son président, qui prétend n'avoir jamais reçu le précédent courrier et n'apporte, en ce qui concerne les pièces requises, qu'une nouvelle note

²⁸*Regio 7*, "La EU atorga 50 milions per al futur museu de Puigcerdà", Journal, La Seu, 13 février 1996.

²⁹Courrier du 24 octobre 1995

³⁰Courrier du 1^{er} décembre 1995

³¹Courrier du 10 mai 1996

³²Courrier du 22 mai 1996

complémentaire au devis. Aussi, le 14 octobre 1997, la Préfecture met en demeure le S.I.V.P.C. de faire connaître sa position sur la poursuite du dossier INTERREG en fournissant les pièces demandées. Le S.I.V.P.C. décide de ne pas répondre au courrier, et perdre les subventions, plutôt que de fournir les informations. La lettre préfectorale est annotée à la main comme suit : *"Ne pas répondre, suspendre le dossier"*. Le 17 novembre 1997, le dossier, annulé, est renvoyé au S.I.V.P.C..

Pour quelles raisons le S.I.V.P.C. abandonne-t-il ainsi sa demande ? La question a été posée au cours d'entretiens avec divers acteurs du projet. La réponse explicite est toujours la même : *"la Préfecture ne voulait pas que le projet aboutisse, elle demandait sans cesse de nouveaux documents... alors, de guerre lasse, le président a préféré "laisser tomber"'"*³³. Or, à la lecture des divers courriers préfectoraux, il semble que ce sont toujours les mêmes pièces qui sont réclamées, les exigences ne se font pas plus fortes, documents qui n'ont d'ailleurs jamais été jointes au dossier.

Les vraies raisons sont donc ailleurs. Il est difficile de les identifier dans le discours des acteurs, mais des pistes apparaissent en opérant des recoupements. On ne peut, en effet, manquer d'être troublé par la coïncidence de dates entre la décision d'abandonner le dossier, le 17 octobre 1997, et l'homologation par *Musées de France* (Ministère de la Culture) en date du 7 juillet 1997 du fonds constitutif du Musée de Cerdagne, qui devient dès lors un musée contrôlé et pouvant être financé par l'Etat. Tout se passe comme si la reconnaissance du Ministère de la Culture, porteuse de légitimité et de subventions, faisait perdre de l'intérêt à une opération transfrontalière dont les seules raisons d'être étaient, justement, la captation de fonds européens et la légitimation du projet.

Mais ceci n'explique toutefois pas tout : la reconnaissance de l'Etat n'empêche nullement le S.I.V.P.C. de continuer à prétendre à des financements au titre d'INTERREG. Y renoncer,

³³Entretiens auprès des porteurs de projet.

alors que la question du financement devient moins cruciale, signifie donc que l'avantage des subventions devient moins important que les désavantages qu'il y aurait à fournir les pièces demandées. Pourquoi ? A cette question, il n'a pas été possible d'obtenir vraiment une réponse, mais il faut bien constater que les documents manquant touchent à l'affectation des sommes allouées (plan de financement, plans des travaux, calendrier prévisionnel), ou au fonctionnement interne de la structure (statuts de l'association).

Par ailleurs, le discours et les actes semblent en décalage, voire en contradiction. D'un côté, lors des entretiens précédents, à la question de l'intérêt qu'aurait eu la Préfecture à freiner le dossier INTERREG, la plupart des acteurs répondent, soit par le silence, soit en sous-entendant que la Préfecture, représentante de l'Etat français, voit d'un mauvais oeil une opération transfrontalière catalane, dont ils sont fiers d'être porteurs ; mais de l'autre, en demandant l'homologation de *Musées de France* afin d'être placé sous contrôle de l'Etat, ils revendiquent, dans les faits, leur appartenance française.

Pour conclure.

Les acteurs cerdans sont au coeur d'un bouleversement de leur espace : pour partie animé par eux, mais aussi pour partie subi. La Cerdagne présente, par exemple, un double intérêt pour la *Generalitat*. D'une part, elle joue un rôle de mythe, au centre de la scène politique catalane. D'autre part, elle tend à devenir un espace économique barcelonais, sous l'action conjuguée de l'accessibilité et de l'attractivité consécutives à l'ouverture des frontières. Les autorités catalanes essaient de renforcer ce processus. Le soutien actif à *MuseuS de Cerdanya* va dans ce sens. L'unité cerdane, tellement mise en avant ici, est un mythe qui, en se focalisant sur les clivages, les place au centre du discours, pour les figer et conjurer l'angoisse de leur disparition.

C'est dans un contexte ambigu, où les opportunités de l'ouverture des frontières cohabitent

avec les craintes, pour les acteurs cerdans, de perdre le contrôle politique sur la vie locale, que s'inscrit *MuseuS de Cerdanya*. L'aptitude des acteurs locaux et régionaux à répondre efficacement à une demande potentielle est ici en cause.

MuseuS de Cerdanya renvoie beaucoup plus à une logique de coopération d'acteurs, qu'à une logique purement institutionnelle. Les dynamiques de localisation d'activités et l'enrichissement induit dépendent des ressources naturelles et patrimoniales. Ce sont la nature et l'histoire qui en ont fixé la distribution, certes, mais, en même temps, ce sont les structures sociales et territoriales qui en font, ou non, une ressource active. Mais cette coopération, au-delà des clameurs sur l'unité retrouvée de la Cerdagne, est intéressée. L'attitude des porteurs de projet est tout à fait caractéristique de l'instrumentalisation de leurs multiples identités frontalières : les conditions de l'abandon brutal du projet par le S.I.V.P.C. montrent bien cette réalité.

Bibliographie :

Colardelle M., Monferrand A., *Economie touristique et patrimoine culturel*, Ministère de l'Équipement des Transports et du Tourisme, Paris, Conseil National du Tourisme, 1994.

Guy J. L., "L'économiste et le patrimoine", 1995.

La valorisation du patrimoine culturel, Rapport du Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 1989.

Lefebvre A., "Les ambiguïtés du tourisme culturel", *Les Papiers*, n° 9, printemps 1992.

Lefebvre A., "Le patrimoine au risque de l'instrumentalisation", *Communication à la journée d'étude sur la valorisation du patrimoine*, DDE du Lot, Cahors, septembre 1995.

Levy J., *L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.

Lévy J., "Espace politique et changement social", pp. 112-129, n° 43-44, *Espaces Temps*, Paris, 1990.

Mancebo F., "L'entrée de la Cerdagne française dans l'espace économique barcelonais : rôle de l'axe routier du Llobregat", pp. 37-51, n° 58, *R. T. S.*, INRETS, Paris, 1998

Orlean A., *Analyse économique des conventions*, PUF, 1994.

Paillart Isabelle, "Espaces représentations identités - quelles problématiques ?", pp. 83-91, n° 35, *Sciences de la Société*, Toulouse, 1995.

Préfecture des Pyrénées-Orientales, *Extrême Sud*, n° 8, Perpignan, 1994.

Raffestin C., "Autour de la fonction sociale de la frontière", pp. 157-164, n° 70-71, *Espaces et Sociétés*, 1992.

Regio 7, "La EU atorga 50 milions per al futur museu de Puigcerdà", Journal, La Seu, 13 février 1996.

Sahlins P., *Between France and Spain : Boundaries of territory and identity in a Pyrenean valley, Cerdanya*, 2 volumes, N.J., Princeton University, 1986.

S.I.V.P.C., Mairie de Puigcerdà, *MuseuS de Cerdanya*, dossier INTERREG n° 940276, Saillagouse, 1985.

S.I.V.P.C., Mairie de Puigcerdà, *MuseuS de Cerdanya*, projet, Puigcerdà, 1994.

S.I.V.P.C., *Le Musée de Cerdagne : musée de société en préfiguration*, document de présentation du projet, Saillagouse, septembre 1997.

Smith V. K., "The bound for option value", n° 15, pp. 292-296, *Journal of Environmental Economics and Management*, 1984.

T.A.U. Planificacion Territorial, *Problemas y oportunidades en areas singulares de la frontera hispano-francesa significativamente afectadas por la supression de esta*, p. 270, Instituto del Territorio y Urbanismo, Madrid, M.O.P.U., 1991

Tourisme et culture, Les Cahiers Espaces, n° 37, Paris, juin 1994.